

« Patrim » : un outil en ligne pour estimer la valeur des biens immobiliers

Depuis le 2 janvier 2014, Patrim couvre l'ensemble du territoire (sauf les départements d'Alsace, de Moselle et de Mayotte). Ce service en ligne est proposé par la Direction générale des finances publiques (DGFIP), il sert à estimer la valeur des biens immobiliers à des fins fiscales et administratives.



Ce service, accessible sur l'espace personnel du site www.impots.gouv.fr, porte sur les cessions d'immeubles à usage non professionnel. Il permet aux contribuables d'accéder aux données détenues par la DGFIP dans le cadre d'une procédure administrative (contrôle fiscal, procédure d'expropriation), d'un acte de donation ou encore d'une déclaration de succession ou d'impôt de solidarité sur la fortune (ISF).

Pour utiliser l'outil, il faut renseigner certains critères : type de bien (appartement ou maison par exemple), superficie, localisation, périmètre et période de recherche. Les résultats obtenus présentent une liste de ventes immobilières intervenues dans le secteur recherché sur une période donnée, ils sont également géolocalisés sur une carte.

À noter : les informations restituées par Patrim sont réservées à un usage personnel. L'utilisation de ce service est limitée à 50 consultations par utilisateur et par période de 3 mois.

http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/popup?espld=1&typePage=cpr02&docOid=documentstandard_6663&temNvlPopUp=true

Source : service-public.fr